

# LE COQUESILLON



Le bulletin d'information mensuel

## MOT DE LA MAIRESSE

On dit de mai qu'il est le plus beau mois de l'année. On y fête la journée mondiale du travail, la fête des Mères, la fête des Patriotes. C'est l'éveil de la nature et nous nous préparons pour les semis, pour l'été. À Sainte-Luce, nous ne sommes pas à part de cette frénésie, nous nous préparons pour la belle saison: ménage, matériel urbain, travaux d'embellissement, nos horodateurs qui fonctionnent, mise en place de solutions pour la sécurité, nous travaillons fort!

### Tragédie:

Tout récemment, un accident tragique a eu lieu à Saint-Urbain où 2 pompiers sont décédés en voulant sauver des vies, cela nous rappelle à quel point ce métier comporte des risques et nous sommes de tout cœur avec les familles et les citoyens de cette communauté. Nos drapeaux seront mis en berne le jour des funérailles. Une action s'est tenue lors de notre dernier conseil (minute de silence, résolution et message de sympathies). Plus d'une vingtaine de nos pompiers étaient présents et je les remercie.

### Bonnes nouvelles:

La Corporation des loisirs de Sainte-Luce est remise sur pied, lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 2 mai 2023, un nouveau conseil d'administration a été nommé et une refonte des règlements a été adoptée. Merci à Hugo Ethier, Marie-Claude Normand, Alexandre Rousseau et Nathalie Bélanger.

Nous avons reçu une réponse positive de la Caisse Desjardins pour une subvention de 50 000 \$ pour la surface de dek hockey sur la patinoire du secteur de Luceville.

Nous avons eu l'annonce de la ministre régionale, Maité Blanchette Vézina, d'un ajout de 2 millions de dollars pour les travaux de protection contre l'érosion des berges.

L'assemblée publique tenue le 8 mai 2023 sur l'eau potable s'est avérée très intéressante et pertinente. Nous tenons à souligner la participation des citoyens, la salle était pleine. La présentation est disponible sur le site Web et la page Facebook de la municipalité. Un résumé est aussi disponible dans le présent Coquesillon.

Solidairement, votre mairesse,

Micheline Barriault



# DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

*Les dernières rencontres du conseil municipal se sont tenues les 3 avril et 17 avril 2023. Les enregistrements sont disponibles pour visionnement sur notre site internet et sur la page Facebook de la Municipalité de Sainte-Luce.*

## Finances:

- Toutes les dépenses ont été acceptées et sont conformes aux prévisions budgétaires;
- Il y a eu une présentation de nos états financiers 2022 par la firme Raymond-Chabot-Grant-Thorton. Nous sommes en bonne situation financière avec un surplus de 725 000 \$. Le rapport peut être consulté sur le site Web;
- Il y a reddition de compte pour une subvention de 65 615 \$ du ministère Transports et de la Mobilité durable pour l'entretien des routes.

## Administration:

- Il y a eu dépôt des intérêts pécuniaires du conseil;
- Embauche de madame Marie-Josée Vignola, commis-comptable et de madame Nicole Leblanc, secrétaire-réceptionniste pour les remplacements de vacances;
- Achat de médailles pour chien qui seront disponibles pour l'enregistrement de vos chiens au registre de la municipalité au coût de 5 \$. Chaque chien devra avoir sa médaille en vertu du règlement sur l'encadrement des chiens (informations à venir sous peu);
- Un mandat est donné à la Fédération québécoise des municipalités au niveau des ressources humaines afin de procéder à l'équité salariale, la relativité salariale et revoir l'organisation du travail afin d'ajuster les postes en fonction de la charge de travail;
- Une contribution financière est donnée à la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent au montant de 250 \$;
- Nous avons adhéré à la Chambre des commerces de la Mitis pour un montant annuel de 250 \$ et une commandite de 250 \$ leur est donnée pour le lancement de la saison touristique;
- Nous avons adopté le règlement final pour l'emprunt de 256 467 \$ pour les services d'égout et d'aqueduc pour le prolongement de la rue Caron. Celui-ci sera remboursé par les ventes des terrains.

## Urbanisme:

- Des demandes d'usage conditionnel (résidence de tourisme) ont été acceptées pour les immeubles suivants: 139, route du Fleuve Ouest, 304, route 132 Est, et 163, route du Fleuve Est. Toutes les demandes étaient conformes;
- Une demande de dérogation mineure pour le 78, route du Fleuve Est a été autorisée pour l'installation d'une piscine;
- Une demande de dérogation mineure pour le prolongement de la rue des Coquillages a été autorisée pour afin de diminuer la largeur avant des terrains à 15,44 mètres;
- Une demande de dérogation mineure pour le 181, route 132 Est (La Grande Maison) a été autorisée pour la construction d'une rue en vue d'un développement immobilier;
- Le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 52, route du Fleuve Est a été accepté (transformation d'une véranda en solarium);
- Le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 77, route du Fleuve Ouest a été accepté (remplacement des galeries);
- Le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 79, route du Fleuve Ouest a été accepté (remplacement de fenêtres);
- Le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 100, route du Fleuve Ouest a été accepté (remplacement de la porte avant);
- Le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 18, route du Fleuve Ouest a été accepté (installation d'une enseigne);
- Nous avons procédé à l'adoption finale du règlement sur les démolitions (permis obligatoire);
- Nous avons donné le mandat pour un appel d'offres pour la révision du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales afin de l'actualiser et d'y inclure la route 132 et le secteur Luceville. Il devra aussi traiter de la volumétrie des nouvelles résidences et rénovations.

### **Loisirs:**

- Nous avons autorisé le passage du Grand Tour à vélo et leur permettre de tenir une halte-dîner à Sainte-Luce;
- Nous avons procédé à l'embauche de nos animateurs du camp de jour pour l'été 2023.

### **Travaux publics:**

- Nous avons procédé à l'embauche de 2 nouveaux manoeuvres à la suite de départs, soit monsieur Xavier Matte et monsieur Olivier Bélanger, tous deux citoyens de Sainte-Luce, nous leur souhaitons la bienvenue dans l'équipe;
- Nous avons donné le mandat pour un appel d'offres pour un camion de déneigement (usagé et neuf), un choix sera fait par la suite;
- Nous avons donné le mandat à l'entreprise Rémi Charest inc. pour la réparation de la glissière dans le 3e rang Est pour un montant de 14 660 \$;
- Nous présentons une demande au ministère des Affaires municipales pour un projet de coopération intermunicipale avec la Municipalité de Sainte-Flavie pour l'achat d'un camion de déneigement et l'embauche d'un chauffeur pour le Rang 2 et le chemin de l'aéroport. Le projet serait subventionné à 60 %;
- Il y aura le paiement d'une facture au montant de 2 174,64 \$ à madame Maryline Richard, biologiste, pour la caractérisation de milieu humide pour le prolongement de la rue Eudore-Allard.

### **Sécurité publique:**

- Nous déposons un projet de coopération intermunicipale avec les municipalités de Saint-Gabriel, Les Hauteurs, Saint-Charles-Garnier et La Rédemption pour la mise en commun d'un technicien préventionniste en incendie et l'achat d'un camion-citerne. Les 2 projets seraient subventionnés à 80 %;
- Il y aura l'ajout de panneaux d'arrêt sur la route du Fleuve, de bollards, de panneaux «secteur agricole» dans les rangs 2 et 3 et une demande au ministère des Transports pour l'installation de panneau d'arrêt supplémentaire sur la route 298 à Luceville.

### **Développement:**

- Une fois de plus, cette année, nous serons une municipalité, amie des abeilles. Nous laisserons pousser les pissenlits au mois de mai. Le coût de l'adhésion pour la 3e édition est de 100 \$. Vous pouvez vous procurer des affichettes à installer sur votre terrain, au bureau municipal, pour cette belle cause;
- Une lettre d'appui est donnée à monsieur Stéphane Lévesque pour l'implantation de son Auberge Canine et nous acceptons de payer 50 % des coûts pour l'installation d'une nouvelle borne d'incendie dans le secteur;
- Nous donnons le mandat à la firme Raymond-Chabot-Grant-Thorton pour un avis d'expertise et un plan d'affaires au montant de 40 300 \$ pour le projet Incognito;
- Nous acceptons la location d'une boutiques de plage à «Les créations Cath» pour la saison estivale 2023;
- Nous avons procédé à l'embauche de notre deuxième agent de stationnement, monsieur Fabrice Michaud, citoyen de Sainte-Luce. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe;
- Nous avons donné la permanence à notre agente de développement, madame Émilie Martel;
- Nous collaborons avec le département d'architecture du Cégep de Rimouski pour la réalisation de plan de minimaisons;
- Il y aura remplacement des deux enseignes municipales à l'entrée du secteur Sainte-Luce-sur-Mer;
- Monsieur Joël Gagnon et monsieur Ovila Soucy sont nommés pour former un comité «recherche de subventions» à partir du Registre des subventions du Québec;
- Il y aura l'inauguration de Parc fruitier le 4 juin prochain. Un conférencier sera présent, une affiche et un cendrier seront également installés;
- Sainte-Luce s'inscrit à l'événement «Fête des voisins» qui se tiendra, le 3 juin prochain, dans le secteur Luceville (en alternance avec le secteur Sainte-Luce-sur-Mer, chaque année);
- Un mandat est donné à monsieur Zachary Bouchard pour la conception d'une vidéo promotionnelle de Sainte-Luce qui présentera les activités, les commerces et les paysages, d'une somme de 4 600 \$;
- Monsieur André Denommé, copropriétaire du Marché Ste-Luce, est nommé comme administrateur de la Corporation de développement de Sainte-Luce (CODEL) pour y représenter les commerces et les industries;
- Le comité des Sculpturales organise pendant la semaine des Sculpturales qui se tiendra du 21 au 27 août 2023, un spectacle en plein air avec l'artiste Kevin Parent (25 août 2023, en soirée). Plus d'informations à venir.

**À noter que la prochaine séance du conseil municipal se tiendra le 5 juin prochain à la salle Louis-Philippe-Anctil (59, rue Saint-Laurent, Luceville) à 20 h.**

# AVIS PUBLICS

## AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT R-2023-344

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro R-2023-344, modifiant le règlement de zonage no. 2009-114 pour modifier l'affectation de la zone 305 et pour modifier la grille des normes d'implantation de cette zone.

### Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 17 avril 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé «Règlement numéro R-2023-344 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-114 pour modifier l'affectation de la zone 305 et pour modifier la grille des normes d'implantation de cette zone».

Le but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage, tout d'abord, pour que la zone 305 passe de l'affectation «Habitation à faible densité» (HBF) à l'affectation «Habitation de moyenne densité» (HMD) et en changeant le nombre de logements autorisés par bâtiment de 2 à 8 et le nombre maximum d'étages autorisés de 2 à 3 pour cette zone. La zone 305 est située au nord de la rue Saint-Pierre Ouest et est illustrée dans le plan suivant :



Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 1er juin 2023, à 19 h, à la salle Louis-Philippe-Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité ([www.municipalite.sainte-luce.ca](http://www.municipalite.sainte-luce.ca)).

**DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS.**

Sheldon Côté  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Sheldon Côté, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public aux endroits établis par le conseil municipal, le 15 mai 2023.

Sheldon Côté  
Directeur général et greffier-trésorier

## **AVIS PUBLIC - RÉGLEMENT R-2023-345**

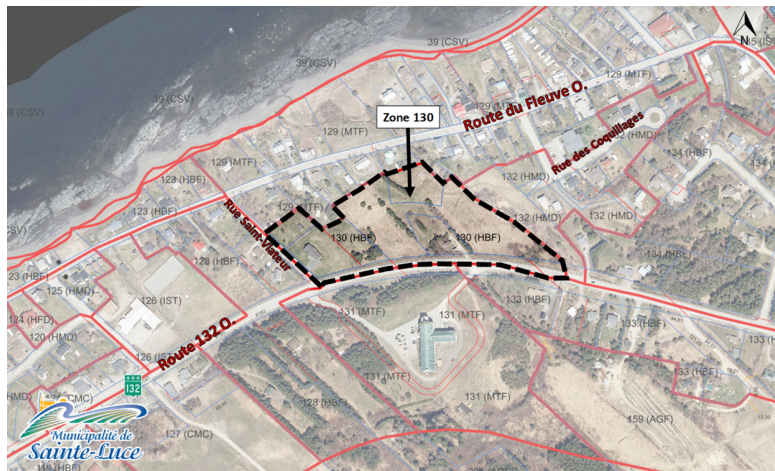
Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro R-2023-345, modifiant le règlement de zonage no. 2009-114, pour modifier l'affectation de la zone 130 et pour modifier les grilles des normes d'implantation et des usages de cette zone

### **Avis public est donné de ce qui suit :**

Lors d'une séance tenue le 17 avril 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé «Règlement numéro R-2023-345 pour modifier l'affectation de la zone 130 et pour modifier les grilles des normes d'implantation et des usages de cette zone».

Le but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage, tout d'abord, pour que la zone 130 passe de l'affectation «Habitation de faible densité» à l'affectation «Habitation de moyenne densité». Puis, en changeant la grille des normes d'implantation pour la zone 130 (HMD) pour que le nombre de logements autorisés par bâtiment passe de 2 à 8 et que le nombre maximum d'étages autorisés passe de 2 à 3 et de changer la grille des usages pour la zone 130 (HMD) pour augmenter le nombre de types d'habitations autorisées.

Au nord de la zone 130, on retrouve la route du Fleuve Ouest, au sud, la route 132 Ouest. Tandis qu'à l'ouest, on retrouve la rue Saint-Viateur et à l'est, le futur prolongement de la rue des Coquillages. La zone 130 est également illustrée dans le plan suivant :



Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 1er juin 2023, à 19 h, à la salle Louis-Philippe-Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité ([www.municipalite.sainte-luce.ca](http://www.municipalite.sainte-luce.ca))

## **DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Sheldon Côté  
Directeur général et greffier-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC**

Je, Sheldon Côté, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public aux endroits établis par le conseil municipal, le 15 mai 2023.

Sheldon Côté  
Directeur général et greffier-trésorier

## **AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT R-2023-346**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme.

### **Avis public est donné de ce qui suit :**

Lors d'une séance tenue le 17 avril 2023, le conseil a adopté le projet de règlement numéro R-2023-346 intitulé «Règlement numéro R-2023-346 amendant le Plan d'urbanisme, soit le règlement numéro R-2009-113 pour modifier l'affectation de deux zones "Habitation de faible densité" en "Habitation de moyenne densité"».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1er juin 2023, à 19 h à la salle Louis-Philippe Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent. L'objet de l'assemblée est de présenter l'amendement au Plan d'urbanisme, soit le règlement numéro R-2009-113 modifiant l'affectation de deux zones « Habitation de faible densité » en « Habitation de moyenne densité».

Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le résumé du projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité de Sainte-Luce, au 1, rue Langlois, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h, ainsi que sur le site Web de la municipalité ([www.municipalite.sainte-luce.ca](http://www.municipalite.sainte-luce.ca)).

### **Résumé du projet :**

Tout d'abord, l'affectation « Habitation de faible densité » est transformée pour «Habitation de moyenne densité» pour deux zones. La première zone concernée est le prolongement de la rue des Coquillages, dans le secteur Sainte-Luce-sur-Mer. La deuxième zone concernée se situe dans le secteur Luceville et est le prolongement de la rue Caron. Enfin. L'article 3.2.8 e) du Plan d'urbanisme, soit le règlement numéro R-2009-113 est modifiée afin de permettre les habitations de 3 à 8 logements dans les zones d'affectation de moyenne densité.

## **DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE ONZIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Sheldon Côté  
Directeur général et greffier-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC**

Je, Sheldon Côté, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public aux endroits établis par le conseil municipal, le 11 mai 2023.

Sheldon Côté  
Directeur général et greffier-trésorier

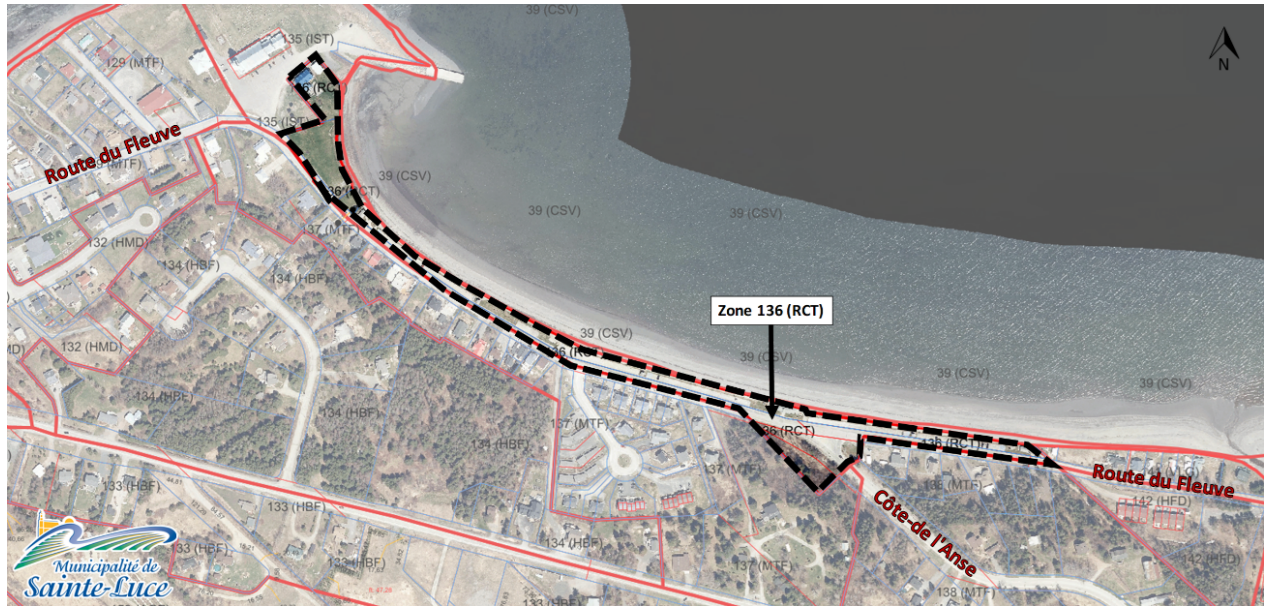
## **AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT R-2023-347**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro R-2023-347, modifiant le règlement de zonage no. 2009-114 en ajoutant l'usage temporaire de « boutique de plage »

### **Avis public est donné de ce qui suit :**

Lors d'une séance tenue le 17 avril 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé «Règlement numéro R-2023-347 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-114 pour ajouter l'usage BOUTIQUE DE PLAGE comme usage temporaire».

Le but de ce règlement est de modifier le règlement de zonage en ajoutant l'usage BOUTIQUE DE PLAGE comme usage temporaire dans la zone 136 (RCT). La zone 136 (RCT) est illustrée dans le plan suivant :



Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 1er juin 2023, à 19 h, à la salle Louis-Philippe Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité ([www.municipalite.sainte-luce.ca](http://www.municipalite.sainte-luce.ca)).

**DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE ONZIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Sheldon Côté  
Directeur général et greffier-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC**

Je, Sheldon Côté, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public aux endroits établis par le conseil municipal, le 11 mai 2023.

Sheldon Côté  
Directeur général et greffier-trésorier

## **APPELS D'OFFRES**

### **APPEL D'OFFRES no. 2023-07**

#### **FOURNITURE D'UN CAMION 10 ROUES**

La Municipalité de Sainte-Luce demande des soumissions pour l'acquisition d'un camion 10 roues 2023 neuf avec équipements de déneigement.

Les soumissions dûment complétées sur les formulaires préparés à cet effet par la Municipalité de Sainte-Luce et signés seront reçues dans des enveloppes scellées, cachetées et clairement identifiées portant la mention «SOUSSION NO. 2023-07 – CAMION 10 ROUES NEUF», au plus tard le lundi 5 juin 2023 à 11 h pour être ouvertes immédiatement après. L'heure officielle qui aura force de loi sera celle apparaissant à l'horloge où seront ouvertes les soumissions. Celles-ci devront être déposées en mains propres, par messagerie ou par courrier à l'adresse suivante :

**Municipalité de Sainte-Luce A/S Monsieur Jean Robidoux, chargé de projet  
1, rue Langlois, Sainte-Luce, Québec, G0K 1P0**

Les formulaires seront disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, SEAO à l'adresse suivante [www.seao.ca](http://www.seao.ca) à compter du 18 mai 2023. Ne seront considérées que les soumissions présentées sur les formulaires délivrés par ce site.

La Municipalité de Sainte-Luce ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni encourir aucune obligation ou aucuns frais envers les soumissionnaires.

Donné à Sainte-Luce, ce 15 mai 2023.

Jean Robidoux, chargé de projet

---

### **APPEL D'OFFRES no. 2023-08**

#### **FOURNITURE D'UN CAMION 10 ROUES USAGÉ**

La Municipalité de Sainte-Luce demande des soumissions pour l'acquisition d'un camion 10 roues usagé année de fabrication 2018 ou plus récent, avec équipements de déneigement.

Les soumissions dûment complétées sur les formulaires préparés à cet effet par la Municipalité de Sainte-Luce et signés seront reçues dans des enveloppes scellées, cachetées et clairement identifiées portant la mention «SOUSSION NO. 2023-08 – CAMION 10 ROUES USAGÉ», au plus tard le lundi 5 juin 2023 à 11 h pour être ouvertes immédiatement après. L'heure officielle qui aura force de loi sera celle apparaissant à l'horloge où seront ouvertes les soumissions. Celles-ci devront être déposées en mains propres, par messagerie ou par courrier à l'adresse suivante :

**Municipalité de Sainte-Luce A/S Monsieur Jean Robidoux, chargé de projet  
1, rue Langlois, Sainte-Luce, Québec, G0K 1P0**

Les formulaires seront disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, SEAO à l'adresse suivante [www.seao.ca](http://www.seao.ca) à compter du 18 mai 2023. Ne seront considérées que les soumissions présentées sur les formulaires délivrés par ce site.

La Municipalité de Sainte-Luce ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni encourir aucune obligation ou aucuns frais envers les soumissionnaires.

Donné à Sainte-Luce, ce 15 mai 2023.

Jean Robidoux, chargé de projet

# COMITÉ SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## Pour une cohabitation harmonieuse

Les véhicules automobiles roulent souvent au-delà des limites maximales de vitesse autorisées. Ce constat jumelé à l'augmentation du flux routier dans les rues de la municipalité contribuent à augmenter **l'anxiété des piétons et des cyclistes**. Il est reconnu que la vitesse est l'une des principales causes **d'accident**. De plus, l'absence de trottoir et l'étréoussse de plusieurs voies de circulation dans notre municipalité accentue **la proximité des véhicules** sans égards aux autres utilisateurs de la route. Cette proximité augmente considérablement les risques d'accident et l'inquiétude des promeneurs.

Bien avant la réglementation et la coercition, la **bienveillance et la courtoisie** des automobilistes sont certainement des attitudes pouvant augmenter le sentiment de sécurité de tous les usagers de la route. Dans ce sens, circuler à des **vitesse inférieures** à la limite maximale et **s'éloigner le plus possible des piétons et des cyclistes** sont des comportements positifs à adopter.

L'attrait et les bienfaits de la mer sur les citoyens et les visiteurs de Sainte-Luce sont sans équivoque. Pour faire de notre municipalité un milieu de vie paisible et sécuritaire, **la contribution de tous est nécessaire**. Passons le message et soyons bienveillants et courtois.

Bon été!

Votre comité de sécurité routière.



## CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE LUCEVILLE

Ce printemps, je suis bénévole sur la plage de Sainte-Luce !

Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent lance la seconde édition du Mois du Bénévolat en plein air entre la mi-mai et la mi-juin !

Le concept est simple : offrir quelques heures de votre temps afin de procéder au grand ménage du printemps de nos lieux de plein air !

Le club des 50 ans et plus de Luceville organise une activité de nettoyage de la plage.

Le mercredi 31 mai à 9 h 30, c'est un rendez-vous sur la plage de Sainte-Luce (ce rendez-vous sera reporté au 1er juin en cas de pluie).

Cette activité sera suivie d'un lunch à 12 h, au Pavillon des Loisirs de Luceville situé au 110, rue Saint-Pierre Est.

**Merci de confirmer votre intérêt à : [club50plusluceville@hotmail.com](mailto:club50plusluceville@hotmail.com) ou au 418-750-6765**



# Résumé de la séance d'informations sur l'alimentation en eau de Sainte-Luce

(séance tenue le 1 mai '23 à la salle Louis-Philippe Anctil, présentée par les firmes Akifer, Arpo et la municipalité)

## L'HISTORIQUE

Depuis 1986, Sainte-Luce a débuté les recherches menant à la captation d'eau souterraine actuelle. S'en suivit plusieurs étapes d'études et de réalisations. En 2019, dans l'optique d'une augmentation du potentiel de captation nécessaire afin de répondre à la future demande croissante en eau, Sainte-Luce a mandaté les firmes Akifer pour une caractérisation de la zone d'étude la plus potentielle et Arpo pour une mise aux normes de l'eau potable. Plusieurs sites furent étudiés et ont mené à la nappe aquifère de l'ancienne pisciculture, riche d'un potentiel de captation de 100 guspm (gallons US/minute).



## LA PROBLÉMATIQUE

Ce projet majeur d'alimentation en ressource vitale vient aussi répondre au besoin alarmant d'amélioration des infrastructures actuelles. Plusieurs informations importantes sont à considérer:



1. Les réservoirs d'eau brute sont actuellement vulnérables à la contamination;
2. Les systèmes de désinfection de l'eau sont non-conformes;
3. Les 2 réseaux de captation (secteurs Sainte-Luce et Luceville) sont distincts et impossible à configurer pour une gestion globale;
4. La capacité des galeries de Sainte-Luce est inférieure à la limite théorique des besoins pour Ste-Luce;
5. La capacité du réservoir de Sainte-Luce est insuffisante pour la protection des incendie.

## LE DÉBIT TOTAL DISPONIBLE vs DÉMOGRAPHIE

Le rapport entre la quantité d'eau disponible et sa consommation -tant par la population, les entreprises que les services- indique un besoin net d'une nouvelle captation en eau, et ce, selon plusieurs données.

Année	Débit moyen disponible (guspm)	Année	Population
2011	579	1996	1419
2017	464	2006	2134
2022	431	2016	2801



## LA MISE EN PLACE

Ainsi, bénéficiant d'une **subvention gouvernementale de 95%**, votre conseil municipal a décidé d'aller de l'avant. La solution retenue après maints rapports d'ingénierie fut la mise en place de ces infrastructures:

1. la **captation**, l'**emmagasinement** et de **distribution** de l'eau potable **commun aux deux secteurs (SL/L)**;
2. de **nouvelles conduites d'adduction** acheminant l'eau des galeries de captage vers le site de traitement;
3. un **nouveau système de traitement** (désinfection et adoucissement);
4. un **nouveau réservoir d'eau potable**;
5. un **nouveau groupes de pompes** pour la distribution de l'eau potable vers les deux réseaux;
6. la **désaffectation des réservoirs et postes de chloration existants**.

## LES COÛTS

§

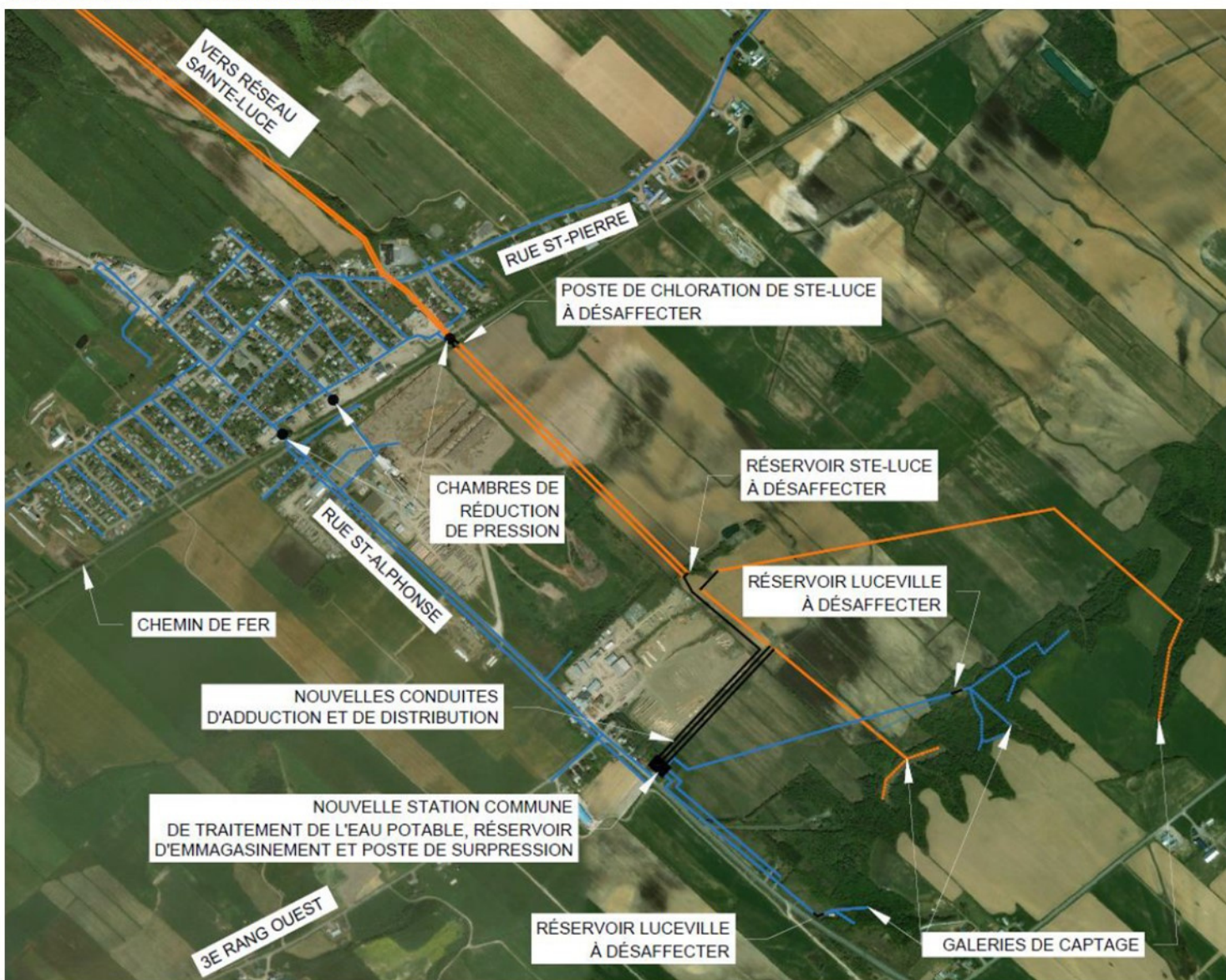
Coût total du projet:	10 200 000
Montant assumé par le MAMH (95%):	9 690 000
Montant assumé par la Municipalité (5%):	510 000
Coût annuel assumé par la Municipalité: (amortissement sur 20 ans à 6%)	44 464
Charge fiscale annuelle moyenne du contribuable:	26,07



## LES AMÉLIORATIONS AUX INFRASTRUCTURES ET AVANTAGES

1. Installations de **production**, d'**emmagasinement** et de **distribution** d'eau potable **modernes et conformes** à la réglementation (qualité bactériologique);
2. Opération d'**un seul système de traitement et d'emmagasinement au lieu de deux** (Sainte-Luce/Luceville);
3. **Localisation sur le même site** de l'ensemble des infrastructures de traitement, d'emmagasinement et de distribution de l'eau potable;
4. **Optimisation de la ressource «eau brute»** par la gestion globale des galeries de captage;
5. **Nouveau réservoir de capacité suffisante** pour les besoins de consommation et de protection incendie;
6. **Augmentation du débit incendie** disponible sur les réseaux de Sainte-Luce et Luceville;
7. **Amélioration de l'accessibilité** des infrastructures pour l'entretien et l'opération;
8. **Diminution de la dureté de l'eau.**

## LES FUTURES INFRASTRUCTURES



## POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS

Veuillez consulter le site de la municipalité: <https://sainteluce.ca/actualite/index.php#10658>

## RÉFÉRENCES

Akifer: <https://akifer.ca/> Arpo: <https://arpo.ca>

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation: <https://www.mamh.gouv.qc.ca/>

# AVIS À LA POPULATION

## TEMPÊTE - ALÉAS CÔTIERS

Chers citoyens et chères citoyennes, si vous avez subi des dommages causés par des aléas côtiers ou des inquiétudes et que désirez avoir des informations à savoir si votre résidence est à risques ou en imminence, vous pouvez les communiquer à notre inspecteur en urbanisme qui tient actuellement en contact avec madame Caroline Pinsonnault du ministère de la Sécurité publique (volet sécurité). Il y a aussi un volet aide financière du côté de Québec, vous serez alors référés au bon endroit.

**Paul Martineau, inspecteur en urbanisme**  
**urbanisme@sainteluce.ca**  
**418-739-4420 poste 2456**

**Enfin, si vous détenez des photos (tempête (vents et marées), dommages/bris, etc.) de la tempête du 23 décembre 2022, nous vous invitons à les transmettre par courriel au: [sainte-luce@sainteluce.ca](mailto:sainte-luce@sainteluce.ca)**



### S9530

par "Michel Hannequart"

"" © 2015. Distribué par Éditions Hannequart"

#### ACROSS

- 1 Sans nationalité.
- 8 Grade universitaire.
- 11 Imprimée.
- 12 Partie d'un organisme vivant.
- 14 Plante potagère.
- 16 Grand lac salé d'Asie.
- 17 Roues à gorge.
- 18 Perceptible à l'oreille.
- 20 À moi.
- 21 Enfermées.
- 22 Liqueur grecque.
- 24 Il navigue.
- 29 Ville des Pays-Bas.
- 31 Détériorent.
- 32 Pièce de fromage.
- 34 Mammifère marin.
- 37 Absolue.
- 39 Dieu de l'Amour.
- 40 Désavouée.
- 41 Crient dans la nuit.

42 Salies.

43 Ouïe.

#### DOWN

- 1 Action de remettre à plus tard.
- 2 Petite flûte.
- 3 Vieux souci.
- 4 Stress.
- 5 Poulie.
- 6 Grassouillette.
- 7 Conjugaison.
- 8 Dessin maladroit.
- 9 D'un orifice.
- 10 Divin.
- 13 Dividende.
- 15 Manquées.
- 19 Grive européenne.
- 23 Reliquer.
- 25 Occise.
- 26 Conservations illégales.
- 27 Harnaché.

1	2	3	4	5		6	7		8	9	10
11						12		13			
14					15			16			
17					18		19				
20			21								
22		23									
		24		25		26		27		28	
29	30			31							
32			33			34			35		36
37					38			39			
40					41						
42								43			

28 Jeunes saumons.

33 Corrélation.

36 Langue.

30 Refuse de reconnaître.

35 Dieu de la Guerre.

38 Voie.